

LA PRESTATION HANDICAP PROJET

"Nous souhaitons vous informer d'un outil susceptible d'optimiser la validation du projet professionnel des personnes handicapées : la **Prestation Handicap Projet**.

La PHP permet d'évaluer la faisabilité d'un projet professionnel (métier ou formation identifié) au regard des contraintes de handicap.

Comme toute aide ou prestation de l'Agefiph, la personne doit notamment être bénéficiaire de la Loi Handicap ou en voie de l'être, s'orientant vers le milieu ordinaire de travail.

La PHP peut être mobilisée dans la phase de validation de projet, après un travail d'élaboration de projet. Aussi, il est possible, si cela est pertinent, de mobiliser une PHP durant une prestation/formation d'orientation professionnelle. Ce besoin doit être étudié au cas par cas.

La personne doit avoir un projet professionnel identifié (métier ou formation identifié). Avoir défini un secteur d'activité ne suffit pas. En effet, l'objet de la PHP n'est pas d'étudier vers quels métiers la personne peut aller en fonction de son handicap, mais d'étudier la faisabilité pour un métier identifié.

Cette prestation est réalisée dans le mois qui suit la prescription. Elle se déroule en un rendez-vous individuel (ou deux si besoin d'éléments complémentaires).

Cette prestation est mobilisable uniquement sur prescription d'un prescripteur habilité : Pôle Emploi, Cap emploi, Mission Locale, BGE (prestataire création d'activité de l'Agefiph), coordinateur apprentissage.

Si vous identifiez un besoin, il convient de vous rapprocher du prescripteur initial de la formation qui pourra juger de l'opportunité de mobiliser la PHP, et si besoin pourra la prescrire.

Dans la fiche descriptive ci-jointe, vous trouverez les informations sur l'objet, le contenu de la prestation et son déroulement »

Avril 2015